

Application de l'article 51 bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de B. CHIHI, Conseiller communal, relative à la détérioration de la propreté du quartier "Novacity"

B. CHIHI donne lecture du texte suivant :

B. CHIHI geeft lezing van de volgende tekst:

Il y a deux ans, le nouveau quartier « Novacity » a vu le jour sur la Commune d'Anderlecht. Ce nouveau quartier se situe au clos Marie Koré entre les quartiers « Les Trèfles » et « La Roue ». Une soixantaine de familles se sont installées dans ce complexe qui accueille également plusieurs entreprises au rez-de-chaussée des bâtiments.

Depuis plusieurs semaines, riverains et employés constatent une détérioration croissante de la propreté dans le quartier. Le piétonnier et la zone de stationnement du clos sont régulièrement jonchés de déchets : emballages, restes de nourriture, bonbonnes de gaz hilarant, encombrants, etc.

Les fossés végétalisés du piétonnier, conçus pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie, sont eux aussi remplis de débris. Leur entretien semble insuffisant. Il se peut que les agents communaux ne disposent pas d'un matériel adéquat leur permettant de ramasser les déchets.

Face à cette situation, plusieurs habitants ont entrepris de ramasser eux-mêmes les déchets, mais leur frustration ne cesse de grandir. Dès lors, je souhaite vous poser les questions suivantes :

1. À quelle fréquence le clos Marie Koré est-il nettoyé ? L'ensemble du site est-il couvert, y compris la zone de stationnement, le piétonnier et les fossés végétalisés ?
2. Cette fréquence a-t-elle été modifiée au cours des derniers mois ?
3. Les agents communaux disposent-ils des outils nécessaires pour nettoyer efficacement les fossés végétalisés où les déchets s'accumulent ?
4. Pouvez-vous rassurer les riverains quant aux mesures prévues pour garantir un nettoyage plus régulier et efficace de leur quartier ?

Monsieur l'Echevin VANDYCK donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen VANDYCK geeft lezing van het volgend antwoord:

Je vous remercie pour votre question, qui me permet de réaffirmer l'engagement constant du Collège en matière de propreté publique, entre autres dans le quartier « Novacity » et le clos Marie Koré.

Après vérification auprès des services, je peux vous confirmer que la fréquence des passages d'entretien dans le clos Marie Koré est maintenue et régulière. Sur les six derniers mois, nos équipes ont effectué quatre passages toutes les trois semaines.

L'ensemble des voiries et des espaces publics du quartier font l'objet d'un nettoyage structuré. De plus, les espaces verts de quelques propriétés sont entretenus par le « Foyer Anderlechtois - Citydev », qui veillent à la propreté des abords des logements. Nos services restent particulièrement attentifs aux besoins du quartier et veillent à une intervention efficace et adaptée.

Depuis mon arrivée à la tête de ce service, il y a moins de trois mois, j'ai engagé un travail de fond visant à optimiser l'organisation et l'efficacité du service « Entretien ». Ces efforts permettent déjà d'améliorer la qualité du nettoyage sur l'ensemble du territoire communal et continueront à renforcer la propreté dans tous les quartiers, y compris au clos Marie Koré.

En parallèle pour améliorer la propreté, nous allons sévir face aux personnes qui salissent l'espace public.

Soyez donc rassuré que nous poursuivons ce virage en terme de gestion que votre famille politique n'a pas su gérer depuis six ans afin de maintenir un environnement propre et accueillant pour tous les Anderlechtois et les Anderlechtoises.

B. CHIHl constate qu'une attaque a été adressée à sa famille politique par Monsieur l'Echevin. Ce dernier dit que la propreté du quartier est assurée par quatre passages réalisées toutes les trois semaines, ce qui, en réalité, est totalement faux. Il a introduit sa question orale lundi et il s'avère que, par hasard, un agent a nettoyé les voiries ce matin. Toutefois, ce n'est pas la réalité car il n'y a pas de passage, il n'y a pas de ramassage. Dire que le nettoyage effectué régulièrement est un mensonge.

Deuxième élément, Monsieur l'Echevin dit que le « Foyer Anderlechtois » assure le nettoyage des fossés végétalisés ? Il souhaite donc savoir pourquoi, sachant qu'il s'agit d'une voirie communale et d'un piétonnier, la « Cité des Trèfles » est à la traîne. Il a l'impression qu'il y a un quiproquo quant à la bonne identification du lieu par l'échevin qui se trompe probablement de site. Il souhaite obtenir des précisions à ce sujet.

Monsieur l'Echevin VANDYCK a dit que le « Foyer Anderlechtois » veille à la propreté des abords des logements, mais il n'a pas parlé des fossés.

B. CHIHl ironise en disant que le « Foyer Anderlechtois » est peut-être passé nettoyer les abords des logements car on très récemment retrouvé comment encombrant un grand tapis abandonné sur le piétonnier. Selon lui, cela ne s'appelle pas du nettoyage. En tous cas, il pense que Monsieur l'Echevin se trompe de site car la cité des Trèfles se trouve loin derrière le clos Marie Koré.